

usage très-contesté, ils se contentent de dire, par exemple : *Hermite*, voy. *Ermite*, et c'est à ce dernier mot qu'ils donnent toutes les explications nécessaires. Eh bien ! l'Académie n'a pas même donné au mot *erratum* cette quasi-approbation.

Elle dit simplement à la fin de son article : « Lorsqu'il ne s'agit que d'une seule faute à relever, quelques-uns disent *erratum*. Que devrait-on en conclure tout au plus ? que l'Académie ne prononçant pas une condamnation formelle, *erratum* n'est pas une de ces fautes grossières qui couvrent de honte celui qui les commet.

Mais a-t-on raison de s'en servir ? Non, puisqu'un très-petit nombre de personnes seulement se hasardent à en faire usage. De tels mots, d'une pureté fort équivoque, sont analogues à ces fautes ou même à ces crimes non prévus par le Code pénal, et contre lesquels les tribunaux ne peuvent prononcer aucune peine, bien que la religion et la morale les condamnent.

D'ailleurs, que signifie le mot *quelques-uns* employé par l'Académie ? Désigne-t-il une petite quantité de personnes parmi les plus éclairées, ou une petite quantité de personnes les plus ignorantes, ou du moins d'une instruction très-contestable, des gens, en un mot, qui n'ont pas fait une étude spéciale de leur langue ?

L'expression académique ne pêche pas par excès de clarté. Il me semble cependant que ce serait faire injure aux hôtes du palais Mazarin, que de supposer qu'ayant à choisir entre plusieurs expressions, ils ont choisi précisément celle qui est employée par les gens dont le langage est le moins pur.

*Errata* étant le mot nomenclaturé par le Dictionnaire de l'Académie, il est évident que c'est le seul dont doivent se servir ceux qui tiennent à parler purement, et que le mot *erratum* est seulement employé par un petit nombre de personnes dont l'opinion non motivée ne peut pas faire loi.

Quel homme s'aviserait-il d'hésiter un instant, ayant à choisir entre deux mots, l'un appuyé sur de nombreuses et solides raisons et sur un usage à peu près général, et l'autre dont se servent fort peu de personnes sans savoir pourquoi elles l'emploient ? Quel est donc le motif pour lequel on agit autrement à l'égard d'*erratum* ?

Les règles de l'analogie sont d'un grand usage dans les langues; voyons si on les a consultés dans ce cas. Evidemment non, car on dit toujours un *factum*, des *factums*, etc. On ne s'informe pas si le mémoire contient un seul fait ou plusieurs faits; on ne dit pas *factum* dans le premier cas, et *facta* dans le second, mais on dit toujours *factum* quand il n'est question que d'un seul de ces mémoires, et *factums* quand on parle de plusieurs. Pourquoi en serait-il autrement d'*errata* ?

Est-ce parce que l'on considère *errata* comme un pluriel ?—Oui, me répondront les latinistes renforcés.—Si *errata* est un pluriel, pourquoi donc, messieurs les puristes, faites-vous précéder ce pluriel d'un article singulier, car vous ne craignez pas de dire : l'*errata*, et *errata* est exact. Pour des hommes aussi sévères, c'est là une singulière licence, il faut en convenir.

*Erratum* et *errata* seraient tout au plus tolérables si l'on donnait au mot français le sens latin, mais les significations sont changées; aucun prétexte n'existe donc pour lui conserver sa forme latine.

L'usage, d'ailleurs, a prononcé depuis longtemps. Il n'y a plus à revenir là-dessus, et je suis étonné de voir des gens, toujours disposés à invoquer l'usage le plus général, ne plus vouloir qu'on le leur oppose, dès qu'il est corroboré par tant de fortes raisons.

On insiste cependant encore, et pour justifier l'emploi simultané de *erratum* et *errata*, on invoque la règle des substantifs composés. Il est vrai, dit-on, que *errata* signifie une liste de fautes, mais l'analyse peut aussi bien amener *erratum* qu'*errata*, car il est tout aussi facile de dire : table destinée à indiquer la faute, que les fautes.

D'abord, jamais l'application d'une règle ne fut faite plus à contre-sens, car *erratum* ou *errata* ne peut jamais être considéré comme un substantif composé; et quand même on pourrait admettre une opinion aussi étrange, il en résulterait toujours que

la seule explication raisonnable amènerait le pluriel, car on ne fait pas une table pour un seul article; et lors même que, par un de ces tours de force si familiers aux grammairiens, on obtiendrait le singulier, le pluriel étant le cas le plus ordinaire, on devrait nécessairement le préférer à l'exception.

Battus sur tous les points, les partisans d'*erratum* se rejettent sur un cas particulier, et prétendent que tout le monde doit être alors de leur avis. Eh bien ! soit, disent-ils, quand il s'agit des ouvrages, nous avouons qu'on peut dire *errata* dans tous les cas; mais si un journaliste s'aperçoit qu'il a commis une erreur, peut-on le blâmer s'il appelle la rectification de cette faute un *erratum* ?—Oui, certainement, et j'en ai donné les motifs plus haut.

Il me semble, d'après les raisons que je viens d'exposer, que personne ne doit hésiter à rejeter à tout jamais *erratum* de notre langue, et à lui substituer, dans tous les cas, *errata*.

Ceci admis, il restera à décider quelle doit être sa forme plurielle. L'usage général rejette l'emploi du signe du pluriel dans ce mot. Cet usage est-il fondé sur des raisons bien solides ? J'espère prouver que non, et que mes adversaires n'ont pas une seule bonne raison en leur faveur.

Nous avons emprunté un assez grand nombre de mots au latin, et nous avons donné à ces mots tantôt la forme singulière, tantôt la forme plurielle.

La forme singulière a été préférée dans *pensum*, *factum*, etc. J'en ai expliqué plus haut les motifs.

On a adopté, au contraire, la forme plurielle dans *errata*, on sait pourquoi, et dans *agenda*, parce que l'*agenda* est destiné à contenir *negotia agenda*, les choses que l'on doit faire.

Dans le premier cas, on dit toujours le *pensum*, les *pensums*; le *factum*, les *factums*, pourquoi dirait-on l'*erratum*, les *errata* ?

Dans le second cas, on dit l'*agenda*, les *agendas*, etc. La règle est donc toujours la même.

On m'objectera sans doute l'usage de quelques savants en *us* qui, parlant au milieu du dix-neuvième siècle comme on le faisait en plein moyen âge, n'hésitent nullement à dire le *maximum*, le *minimum*; les *maxima*, les *minima*, etc.

Quand même cet usage serait généralement admis, et il ne l'est pas, cette règle ne pourrait pas s'appliquer à *errata*, l'usage contraire est trop fortement prononcé, tandis que les *maxima*, les *minima* sont bien loin d'être solidement établis, et si l'on trouve quelquefois cette forme insolite dans quelques traités scientifiques, d'autres auteurs, dont le langage est moins gothique, n'hésitent nullement à dire les *maximums*, les *minimums*.

Ce que je viens de dire pour les mots empruntés au latin s'applique également à certains mots italiens que les musiciens surtout affectent d'employer en français avec leurs formes étrangères, bien que l'on ne craigne pas de dire aujourd'hui des *dilettantes*, des *quintettes*, des *lazzarones*, etc., pluriels beaucoup plus acceptables que des *quintetti*, des *lazzaroni*, etc., tout à fait opposés au génie de notre langue.

Que les amateurs de ces formes hétéroclites réfléchissent d'ailleurs aux désastreux résultats de leurs innovations inconséquentes.

Si les mots latins et italiens doivent conserver leurs pluriels étrangers, ceux des autres langues ne tarderont pas à réclamer le même privilège, et alors on ne pourra plus ni parler notre langue ni l'écrire sans connaître toutes les langues du monde; ce sera une véritable tour de Babel.

Il ne suffira même pas de connaître la syntaxe de toutes les nations du globe, car, dès qu'on admettra l'orthographe étrangère il faudra bien, comme conséquence logique, en admettre la prononciation; de là à introduire les déclinaisons pour les mots empruntés aux langues à désinences casuelles, il n'y aurait plus qu'un pas, et il ne tarderait pas à être franchi.

Si une telle révolution s'accomplissait, il faudrait dire adieu à la belle langue de Racine, de Fénelon, de Voltaire, etc. Il ne nous resterait plus qu'un jargon informe comparable aux langages grossiers qui se sont formés lors de l'irruption des barbares.

Dieu veuille qu'il n'en soit rien, et qu'une telle monstruosité soit étouffée dans son germe par la proscription impitoyable de